



Commission Finances Jeudi 17 novembre 2022

Présents :

- Rémy Robert, Marc Coppin, coprésidents, Jean-Michel Houbine, coresponsable, Jean-Marc LEGRAND, trésorier, Patrice TROTEL, compagnon, Céline RABU, secrétaire-comptable

L'ordre du jour de cette commission des finances portait sur :

- l'exécution du budget 2022 et la préparation du budget 2023,
- la participation de la communauté à la foncière Emmaüs,
- la participation de la communauté à la société Cowatt chargée de l'installation des panneaux photovoltaïques sur notre nouvelle salle de vente.

Exécution du budget 2022

L'ensemble des recettes et des dépenses exécutées au 31 octobre ont été examinées par la commission.

Le premier enseignement à tirer de cet examen réside dans la bonne exécution budgétaire, et aussi dans la bonne prévision de ce budget.

En effet, à fin octobre, c'est-à-dire à 10/12^{ème} de l'année, ce qui correspond à un taux théorique d'exécution de 83,3 %, les recettes des ventes représentent 84 % du budget prévisionnel et les charges d'exploitation s'élèvent à 83 % de ce budget.

Derrière ces chiffres globaux il y a des évolutions plus contrastées.

Concernant les ventes, Saint-Serge confirme ses progressions passées : 472 000 € de recettes (taux d'exécution de 94 %). La prévision de 500 000 € devrait être largement dépassée et devrait atteindre 560 000 € en fin d'année. À Saint-Jean, les ventes normales représentent 80 % de la prévision budgétaire. L'exécution est un peu plus faible pour les ventes à thème (84 600 € pour 120 000 € budgétés, soit 71%). Le label Emmaüs devrait tenir son objectif de 27 000 € de recettes, voir le dépasser. Quant aux ventes de matières premières, elles sont en hausse par rapport aux prévisions. Il en est de même des différentes prestations de services (D3E, DEA, collecte dans les déchèteries...).

En revanche, s'agissant du maraichage, l'auto alimentation ne représente que 10 700 € au 31 octobre pour 15 000 € prévus (taux d'exécution de 70 %). C'est toutefois mieux qu'en 2021 où sur l'année ce montant s'élevait à 8 370 €. Mais surtout les ventes à des tiers ou les dons solidaires évalués au budget à 17 000 € restent au même niveau que l'an dernier, soit autour de 2 500 €.

De même, les allocations logements perçues pour la résidence sociale sont en baisse du fait des revenus des retraités ou des couples qui y sont accueillis et qui ont des niveaux de ressources supérieurs aux compagnons.

Du côté des dépenses, les charges, aussi bien externes que communautaires, sont maîtrisées (en-deçà de 80 % de taux d'exécution). Il en est de même des salaires et des charges sociales afférentes. Les meilleurs taux d'exécution correspondent aux impôts (100 %), du fait des taxes foncières payées en octobre, aux cotisations pour le mouvement (90 %) et aux solidarités accordées qui vont au-delà des montants inscrits au budget prévisionnel.

Concernant les charges externes, il faut noter la forte augmentation des dépenses d'électricité qui passent de 35 000 € à fin octobre 2021 à plus de 55 000 € à fin octobre 2022. Les carburants sont aussi en nette hausse ; les dépenses pour la chaufferie bois sont mieux maîtrisées mais l'augmentation du prix du bois est quand même de 10 %. Il est à noter que de grosses économies ont été opérées sur le budget manifestation : un peu plus de 10 000 € dépensés au lieu des 25 000 € budgétés.

Préparation du budget 2023

Il convient de prendre en compte pour ce budget 2023 de nouvelles charges importantes qui vont impacter les dépenses. D'une part, l'arrivée d'un troisième coresponsable à la communauté, d'autre part le remboursement de l'emprunt conclu par le UACE pour nos travaux et que nous devons rembourser auprès d'elle sans pouvoir les amortir. Les charges d'un coresponsable (intégrant le fonctionnement global de l'ACE qui les emploie) est d'environ 80 000 €. L'emprunt nouveau à rembourser représente pour sa part une somme annuelle de 70 000 €. Ce qui représente une dépense nouvelle de 150 000 € annuellement, au moins pour les années 2023 et 2024 car les emprunts réalisés pour l'ouverture de Saint-Serge seront quasiment remboursés fin 2024 (58 000 € de remboursements en 2023 et 2024, puis 13 000 € en 2025 et 0 € en 2026).

Pour réaliser notre équilibre budgétaire et si l'on veut toujours poursuivre nos investissements (achat de nouveaux équipements), il est nécessaire de disposer d'environ 100 000 € de recettes supplémentaires par rapport à notre prévision 2022. En reconduisant en 2023 le résultat des ventes de Saint-Serge en 2022, nous pouvons disposer de 60 000 € supplémentaires à compléter par un supplément de ventes de 30 000 € de Saint-Jean par rapport à la prévision 2022. Mais, au vu des ventes réellement réalisées en 2022, il s'agit en réalité d'une augmentation de plus de 90 000 € ce qui va nécessiter de mieux gérer nos opérations de tri et de vente. La nouvelle salle de vente et les nouveaux ateliers devraient nous y aider. Les nouvelles filières de tri (voir diaporama présenté lors de la réunion communautaire du 9 novembre) devraient nous rapporter pour leur part au moins 10 000 €.

Pour le label Emmaüs, on pourrait tabler sur 30 000 €, ce qui représente un montant modeste surtout si on raisonne en termes de recette nette. Ainsi, même si les ventes sont de plus de 27 000 € en 2022 auxquels s'ajoutent 2 500 € de recettes au titre des transports, les frais d'expédition s'élèvent à près de 5 000 € et la cotisation au label est d'un niveau comparable, soit une recette nette pour la communauté inférieure à 20 000 €.

Concernant le **maraichage**, et **dans l'attente d'arbitrage à réaliser en 2023** sur les objectifs à assigner à cette activité, a été évalué un montant d'**auto alimentation** de 15 000 € et une estimation de **vente aux amis** au minimum à hauteur de 2 500 €.

Pour les dépenses, outre celles déjà citées, on prévoit encore un budget en augmentation pour l'énergie (électricité, carburant, bois).

Participation à la foncière Emmaüs Épargne solidaire

Emmaüs France a créé en 2021 une foncière immobilière solidaire pour aider au portage des projets immobiliers des communautés (ateliers, hangars, salles de vente, bureaux...). La foncière a pour objet d'aider les communautés qui ont des projets d'investissement à les réaliser.

Cette foncière permet d'attirer l'épargne de citoyens militants voulant donner du sens à l'argent qu'ils investissent en le plaçant de manière éthique. Cet investissement donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu. Mais évidemment les groupes Emmaüs sont invités aussi à engager une part de leurs moyens d'épargne financière. Il ne s'agit donc pas d'une dépense pour la communauté, mais de l'orientation d'une partie de notre trésorerie dans cette foncière. La commission propose que la communauté y participe à hauteur de 10 000 € en 2022, soit l'achat de 100 actions au prix nominal de 100 €. Un éventuel abondement pourra être envisagé en 2023 en fonction de l'état de nos finances. En effet, la participation moyenne des communautés à cette foncière est plutôt de l'ordre du 20 000 €.

Participation au capital de la société CoWatt

Pour réaliser l'investissement photovoltaïque sur la toiture de notre nouvelle salle de vente, la communauté a retenu la société citoyenne CoWatt. L'UACE a ainsi signé en février 2022 une promesse de bail emphytéotique sur 20 ans prévoyant la prise à bail par CoWatt de la toiture du bâtiment pour l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de production d'électricité destinée à être raccordée au réseau public de distribution d'électricité en vue de vendre l'électricité produite à EDF.

Pour rappel, la société CoWatt est né d'un collectif de citoyens des Pays de la Loire désireux de développer l'énergie solaire sur le territoire. Cette entreprise, organisée sous forme d'une SAS avec principes coopératifs, reçoit des contributions financières d'habitants investisseurs, assure la maîtrise d'ouvrage des projets et leur exploitation. Elle s'appuie sur des associations locales qui promeuvent les projets et recherchent des citoyens investisseurs. Sur Angers, il s'agit de l'association Ecla (Énergie citoyenne locale angevine).

La société finance ses projets grâce à un emprunt représentant 70 % de l'investissement, les 30 % restant étant apportés par des citoyens investisseurs. Par rapport au projet d'Emmaüs, le besoin de financement participatif a été estimé à 39 000 €. À ce jour, CoWatt a récupéré 34 900 € fléchés sur Emmaüs. Il reste donc 4 100 € à trouver dont une partie pourra venir d'excédents d'investissement de CoWatt sur d'autres projets.

Toutefois, pour boucler le plan de financement de l'opération et pour témoigner aussi de notre soutien à la société, la commission finances propose de souscrire 1 000 € d'actions CoWatt, soit l'achat de 10 actions au prix nominal de 100 €.